

Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
Commune de
CERVENS

Délibération
N° 2022-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 24/03/2022
Reçu en préfecture le 24/03/2022
Affiché le **24 MAR. 2022**
ID : 074-217400530-20220315-D202203_14-BF

Nombre de conseillers en exercice : 15 **VOTE** : pour : 13
Présents : 11 contre : 0
Absents : 4 abstentions : 0
Procuration 2
Date de la convocation : 10/03/2022 Secrétaire de séance : Thierry PROFFIT

SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2022 à 20 H

L'an deux mil vingt-deux le 15 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

PRESENTS : CALLENDRIER Michèle/ DECOMBARD Coralie/ DUTARTRE Claire/ KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / PROFFIT Thierry/ SANDRAL Linda/ SCHMETZ Bernard / THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

ABSENTS : CHATEL Christophe / CHATEAU Baptiste / FAVRAT Florent/ NOEL Ruta.

PROCURATIONS : Christophe CHATEL donne procuration à Gil THOMAS/ Ruta NOEL donne procuration à Coralie DÉCOMBARD

Décisions
budgétaires

OBJET : Vote du budget primitif du budget principal 2022.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

MONSIEUR LE MAIRE PRESENTE à l'assemblée le projet du budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2022.

Il le soumet au vote du conseil municipal selon les montants équilibrés en recettes et dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement résumés dans le tableau suivant :

		Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	Opérations réelles	970 469,00	604 141,00
	Opérations d'ordre	240 303,00	
	Résultat reporté		224 608,00
	RAR		84 965,00
	TOTAL DES DEPENSES	1 210 772,00	913 714,00

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Opérations réelles	956 982,00	363 838,00
	Opérations d'ordre		240 303,00
	Affectation au compte 1068		213 841,00
	Résultat reporté	253 790,00	
	RAR		95 732,00
TOTAL DES RECETTES	1 210 772,00	913 714,00	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ☞ **APPROUVE** le projet budget primitif du budget principal 2022 tel que détaillé ci-dessus :
- ☞ **VOTE** le budget primitif du budget principal 2022 pour des montants équilibrés en recettes et en dépenses de :
 - 1 210 772 euros pour la section de fonctionnement
 - 913 714 euros pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Certifié exécutoire par sa réception en Préfecture le **24 MAR. 2022**
Et son affichage le **24 MAR. 2022**
Le Maire, Gil THOMAS

